



FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

reconnue d'utilité publique par décret du 8 décembre 2010



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	3
LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE	4
GOVERNANCE	4
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
LE BUREAU	5
LES COMITÉS D'ACTION	5
LE COMITÉ FINANCIER	7
L'ÉQUIPE PERMANENTE DE LA FONDATION	7
ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT	8
LE COMITÉ DE SÉLECTION	8
LE COMITÉ D'ANALYSE STRATÉGIQUE	8
LE CERCLE DES AMIS	9
LES PRIX DE LA FONDATION 2019	10
COMMUNICATION	14
LES LIBÉRALITÉS	15
RAPPORT FINANCIER 2019	17
ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT	17
RESSOURCES	18
CHARGES	20
PLACEMENTS	21
ANALYSE DU BILAN	23
RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE	23
BILAN 2019 SIMPLIFIÉ	24
COMPTE DE RÉSULTAT 2019 SIMPLIFIÉ	24
CONCLUSION	25
CONTACTS	26

ÉDITO

D'ordinaire, le rapport d'activité de l'année précédente est établi au printemps suivant pour que les membres du conseil d'administration le reçoivent avec l'arrêté des comptes de l'exercice.

Comme nous n'avons pas eu jusqu'à présent de conseil d'administration en 2020, le prochain étant le 24 septembre, ledit rapport vous sera alors remis.

En fait, comme vous le savez, en raison de la Covid-19 qui sévit dans le monde entier depuis neuf mois, obligés de nous adapter, nous avons mis en place un système nous permettant de travailler à distance en attendant des jours meilleurs. C'est d'ailleurs par audioconférence que se tiendra le prochain conseil d'administration.

Nous aurons une pensée pour les camarades adhérents et conjoints survivants de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre qui nous ont quittés, ainsi que pour ceux d'entre nous qui ont perdu un être cher.

Comme toujours, 2019 a été le théâtre de diverses cérémonies parmi lesquelles le ravivage de la Flamme sacrée à l'Arc de Triomphe de l'Étoile le 14 juillet et la remise des prix de notre fondation le 27 novembre aux Invalides.

Nous tenons à souligner le départ de notre conseil d'administration de Madame Véronique Peaucelle-Delelis après sa nomination par le président de la République au poste de directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre : toutes nos félicitations l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions.

Dans le courant de l'année 2019, nous avons eu la grande satisfaction de recevoir un legs de la part d'un adhérent, membre de longue date de notre ancienne fédération. Cet apport inattendu a permis d'améliorer notre situation financière et de rendre l'exercice 2019 bénéficiaire.

Enfin, rappelons l'organisation de notre dîner de soutien, qui s'est tenu le 3 avril à l'Hôtel de Ville de Paris, et dont les bénéfices nous permettent de financer une partie de notre programme d'actions.

En conclusion, je remercie les membres de notre conseil d'administration ainsi que le personnel du siège pour leur soutien particulier en ces moments difficiles, avec une pandémie qui n'est pas près de disparaître.

Amicalement à toutes et à tous.

André Auberger
Président de la fondation

LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

La Fondation des plus grands invalides de guerre est une fondation reconnue d'utilité publique (RUP) par décret du 8 décembre 2010. À ce titre, elle peut recevoir des dons, donations et legs qui permettent, selon la volonté du donateur, d'initier de nouveaux projets ou de contribuer au développement des projets déjà engagés.

Ce statut particulier permet à ses donateurs de bénéficier des avantages fiscaux relatifs aux dons consentis aux fondations reconnues d'utilité publique, et plus précisément :

- pour les contribuables redevables de l'impôt sur le revenu, une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable ;
- pour les personnes assujetties à l'Impôt sur la Fortune Immobilière, une diminution de leur cotisation égale à 75 % de leur don, dans la limite de 50 000 € ;
- pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pris dans la limite de 10 000 € ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé ;
- l'exonération de l'ensemble des droits de succession dans le cadre d'un legs.

GOVERNANCE

La fondation a adopté un système de gestion moniste avec une gouvernance assurée par une seule structure : un conseil d'administration qui exerce un rôle essentiel dans l'élaboration et le suivi de l'action.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'instance de gouvernance de la fondation. Il règle les missions par ses délibérations. En particulier, il vote le budget et approuve les comptes de l'exercice clos, arrête le programme d'actions, adopte le rapport spécial annuel (rapport d'activité et de gestion) et se prononce sur l'acceptation de dons et legs.

Après le décès du président Gouëllain survenu le 22 mars 2018, André Auberger, alors secrétaire général en titre, avait été élu président par intérim, puis président de la fondation le 21 juin 2018.

Le conseil d'administration a nommé M. Gaëtan de la Vergne, (collège des personnalités qualifiées) au poste de secrétaire général, le 28 mars 2019. Son mandat prendra fin en 2021, conformément à l'article 3.11 des statuts.

M^{me} Véronique Peaucelle-Delelis, représentante de la ministre des Armées au sein du collège des membres de droit, a été nommée directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) par décret ministériel du 21 août 2019. Le cabinet de la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées nous a informés que son maintien au sein du conseil d'administration de la fondation n'était pas envisageable. Une demande de remplacement a été adressée à la ministre des Armées. La réponse est toujours en attente.

Le conseil d'administration est articulé autour des trois collèges suivants :

Le collège des fondateurs

André Auberge, président de la Fondation, président du conseil d'administration ; Charles Deygas, vice-président, responsable du comité de la Mémoire ; Jean-Marie Leduc ; Sophie Le Ferran.

Le collège des membres de droit

Patrice Molle, préfet honoraire, représentant le ministre de l'intérieur ; Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales honoraire, représentant du ministre de la santé ; Véronique Peaucelle-Delelis, administratrice civile hors classe, représentant le ministre chargé des anciens combattants (jusqu'au 21 août 2019) ; Christophe de Saint Chamas, général de corps d'armée, gouverneur des Invalides.

Le collège des personnalités qualifiées

Louis Cador, médecin général inspecteur ; Joseph-Émile Serna, trésorier général ; Jean Jeuland, responsable du comité Handicap et Accessibilité ; Gaëtan de la Vergne, secrétaire général.

Au cours de l'année 2019, le conseil d'administration s'est réuni trois fois :

- le 28 mars
- le 27 juin
- le 28 novembre

Le bureau

Conformément à l'article 4 des statuts, un bureau est élu par le conseil d'administration, pour une durée de trois ans. Il est chargé d'instruire toutes les questions et affaires soumises à l'instance suprême de gouvernance.

Il est composé de la manière suivante :

- président : André Auberge ;
- vice-président : Charles Deygas ;
- secrétaire général : Gaëtan de la Vergne (nommé le 28/03/2019) ;
- trésorier général : Joseph-Émile Serna.

Au cours de l'année 2019, le bureau s'est réuni quatre fois :

- le 17 janvier
- le 7 mars
- le 6 juin
- le 17 octobre.

Les comités d'action

Quatre comités d'action ont été constitués avec pour mission de rechercher et proposer des dossiers de candidatures de personnes morales ou physiques susceptibles de répondre aux objectifs de la fondation.

Le **comité Scientifique et Médical** a pour objet le soutien à la recherche médicale fondamentale ou à l'acquisition d'équipements dans le domaine des déficiences motrices, sensorielles, psychiques ou mentales concernant plus particulièrement le grand handicap.

Il peut également prendre part à l'organisation ou au financement de prix ou de mémoires spécifiques. Il peut aussi intervenir en tant qu'organisateur ou participant dans des colloques, expositions ou conférences en rapport avec ses champs d'intervention.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer les dossiers de candidatures de personnes morales (unités de recherche, laboratoires, etc.) ou physiques (programmes de recherche dans le cadre de thèses) susceptibles de répondre à ces objectifs.

Il est composé de :

- Monsieur le Médecin général inspecteur Louis Cadot, responsable du comité ;
- Monsieur le Professeur Gérard Saillant, président de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière ;
- Monsieur le Professeur Emmanuel Chartier-Kastler, urologue au groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière et au CHU Raymond Poincaré de Garches.

Le **comité Handicap et Accessibilité** a pour objectif de favoriser l'autonomie des mutilés et invalides militaires, et particulièrement des plus dépendants, en mettant en œuvre les moyens d'action suivants :

- soutien financier à la recherche « appareillage et aides techniques », ayant pour objet d'encourager des travaux de recherches visant à optimiser, en situation de vie courante, l'autonomie des personnes ayant une importante déficience motrice ou sensorielle.
- action de sensibilisation « accessibilité », déclinée en deux orientations : la publication d'une lettre trimestrielle sur le thème « handicap et accessibilité » auprès des parties prenantes pour la mise en œuvre de l'accessibilité et un éventuel partenariat associatif.

En s'inscrivant dans la démarche sociétale destinée à la promotion de l'accessibilité, ce comité contribue à faire progresser la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer les dossiers de candidatures de personnes morales ou physiques susceptibles de répondre à ces objectifs.

Il est composé de :

- Monsieur Jean Jeuland, responsable du comité ;
- Monsieur Pierre-Marie Juranville, ancien président-directeur général d'Invacare ;
- Monsieur Éric Padiou, délégué interrégional à l'accompagnement des restructurations de défense, ancien directeur du CERAH.

Le **comité Sport et Jeunesse** s'adresse aux blessés militaires – hommes et femmes – en activité, essentiellement jeunes et qui souhaiteraient faire ou reprendre une activité physique et sportive, qu'ils restent après leur blessure en activité du ministère de la défense ou qu'ils soient réformés.

De la même façon, le comité « Sport et Jeunesse » s'adresse à tout militaire, victime civile non pensionnée ou atteinte par une maladie, cause de son handicap.

Le comité « Sport et Jeunesse » peut aussi soutenir un dossier présenté par un club sportif affilié à une fédération, membre du Comité national olympique et sportif français, à condition que, parmi ses pratiquants, il y ait au moins un licencié handicapé ressortissant du ministère de la défense ou des anciens combattants.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer les candidatures d'hommes et de femmes, principalement jeunes, susceptibles de pratiquer une discipline sportive ou de progresser dans l'activité choisie, facilitant ainsi leur intégration dans la société.

Il est composé de :

- Monsieur le lieutenant-colonel Gaëtan de la Vergne, président du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides ;
- Monsieur le capitaine Bertrand Pesquié, directeur du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides.

Le **comité de la Mémoire** s'adresse à la jeunesse à travers la délivrance de prix ou l'organisation de manifestations de sensibilisation permettant aux jeunes de collèges ou lycées de mieux comprendre la vie de ceux qui ont participé aux guerres ou sont intervenus sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Il a également pour objet l'organisation ou la participation au financement de colloques, d'expositions ou de conférences, se rapportant aux mutilés et invalides de guerre et à l'histoire de la nation.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer des candidatures de personnes morales ou physiques, d'établissements scolaires ou de partenaires institutionnels susceptibles de répondre à ses objectifs.

Sa composition :

- Monsieur Charles Deygas, responsable du comité ;
- Monsieur l'inspecteur général des affaires sociales honoraire Christian Gal, administrateur ;
- Monsieur André Lézis, ancien directeur administratif et financier du patronat textile.

Le comité financier

Le comité financier est chargé d'étudier toutes les questions relatives aux affaires financières. Il veille en particulier à la qualité de la gestion des actifs.

Sa composition :

- Monsieur Joseph-Émile Serna, trésorier général ;
- Monsieur André Auberge, secrétaire général ;
- Madame l'administratrice civile hors classe Véronique Peaucelle-Delelis, administrateur, membre de droit (jusqu'au 21/08/2019) ;
- Monsieur Bernard Le Ferran, directeur.

L'équipe permanente de la fondation

La Fondation compte deux salariés permanents chargés de mettre en application la stratégie et les décisions arrêtées par le conseil d'administration :

Bernard Le Ferran	directeur	01 44 11 32 70 fondation@invalidesdeguerre.org pgig@wanadoo.fr
Hélène Boulaye	cadre comptable	01 44 11 32 70 comptapgig@wanadoo.fr

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Le comité de sélection

Mis en place par le conseil d'administration au cours de l'année 2012, le comité de sélection a pour objectif d'étudier les projets proposés au financement par les comités d'action.

Émanation des instances existantes et de partenaires, il est composé :

- ➔ du secrétaire général et du directeur de la fondation ;
- ➔ de l'animateur de chaque comité d'action : recherche scientifique et médicale, handicap et accessibilité, sport et jeunesse et de la Mémoire ;
- ➔ des représentants du Cercle des Amis (au maximum quatre).

Il se réunit une fois par an, au mois de mai.

Lors de cette réunion, le comité de sélection arrête la liste des projets qui sont soumis au conseil d'administration chargé d'arrêter le programme d'action (juin).

Dans ce but, il présente et valorise les actions, manifestations ou projets novateurs intéressants ou utiles, menés, en particulier, par les membres du Cercle des Amis et qui seront récompensés par la fondation comme exemples à suivre.

Le comité d'analyse stratégique

Sur proposition conjointe du secrétaire général et du directeur, le conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un comité d'analyse stratégique. Cette structure est chargée, notamment dans la phase de croissance dans laquelle se trouve la fondation, de proposer au conseil d'administration les options stratégiques lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'éviter des erreurs coûteuses.

Ce comité stratégique est constitué d'une équipe resserrée, de six personnes au plus, pour privilégier la réactivité et l'efficacité. Il est composé de : M. André Auberger, M^{me} Véronique Peaucelle-Delelis (jusqu'au 21/08/2019), M. le préfet honoraire Patrice Molle, M. Joseph-Émile Serna, M. Jean Jeuland et M. Bernard Le Ferran.

Il a pour objet :

- de définir la politique générale de la fondation, à savoir où l'on veut amener la structure, comment et avec quels moyens ;
- d'apporter au conseil d'administration une aide à la décision dans l'ensemble de ses champs usuels de compétence ;
- d'aider les comités d'action dans la recherche des projets ;
- de contribuer à la recherche de partenaires ;
- d'anticiper les grandes difficultés que va rencontrer la fondation, avec la disparition progressive des fondateurs actuels, ou au moins leur retrait des affaires, dans un terme plus ou moins rapproché (a priori dans une fourchette comprise entre 3 à 7 ans). Ce comité devra donc réfléchir avec une avance de phase suffisante aux différentes solutions envisageables pour pouvoir faire prendre au conseil d'administration, en temps voulu, les résolutions indispensables à la viabilité de la fondation ;
- de développer la prospective en matière économique ou sociale, et en particulier renforcer les synergies avec les collectivités et l'État. »

Le Cercle des Amis

Le Cercle des Amis est composé de partenaires institutionnels, de représentants d'entreprises, de fédérations, d'associations et de mécènes soutenant les actions ou opérations de la Fondation, dont les buts sont déterminés par deux fondements : la solidarité et le devoir de Mémoire.

Les personnes morales ou physiques, qui participent à la réalisation de ces objectifs par financement ou apport de soutiens divers, constituent le « Cercle des Amis de la Fondation des plus grands invalides de guerre ».

Ils désignent chaque année leurs représentants (au nombre maximum de quatre) pour arrêter, avec le comité de sélection, le choix des propositions de programmes qui sont soumises au conseil d'administration.

Les adhérents du Cercle peuvent proposer de financer un dossier. Des cofinancements sont envisageables selon l'importance de ces projets.

L'adhésion au Cercle des Amis conditionne l'engagement de respecter les objectifs des statuts de la Fondation et les dispositions arrêtées pour les comités d'action.

Cet engagement est effectué pour une durée minimum de trois ans pour une cotisation annuelle minimum de 5.000 €, versée selon les dispositions fiscales du mécénat au profit d'une fondation reconnue d'utilité publique. Il peut être limité à un an ; dans tous les cas, il est renouvelable.

Les Prix 2019 de la Fondation



COMITÉ SCIENTIFIQUE & MÉDICAL

LAURÉAT 2019

Un prix d'honneur d'un montant de 10.000€ a été décerné à un projet porté par le docteur Véronique Phé (Hôpital universitaire Pitié-Salpêtrière - service d'urologie).

Le but de l'étude, intitulée : « *Élaboration de recommandations pour la prise en charge urologique des escarres sacrées compliquées de fistules uréthro-périnéales des patients blessés médullaires : un travail du Groupe d'Étude de Neuro-Urologie de Langue Française (GENULF) et du comité de Neuro-Urologie de l'Association Française d'Urologie (AFU)* » vise à améliorer la prise en charge des patients concernés et mieux les orienter vers les centres compétents. Elle doit conduire à l'élaboration de recommandations, inédites, de prise en charge urologique de cette complication grave que sont les escarres sacrées compliquées de fistules uréthro-périnéales des patients blessés médullaires. Ces recommandations seront publiées après validation par la Haute Autorité de Santé.

Un travail préliminaire en association avec le GENULF et le comité de neuro-urologie de l'AFU (4) a consisté à décrire les circonstances épidémiologiques d'apparition des fistules uréthrocutanées dans les escarres sacro-périnéales, analyser les données péri-opératoires à court et à moyen terme de la chirurgie de dérivation urinaire et identifier les facteurs de risques de complications majeures et d'échec/récidive de cicatrisation. L'étude conclut que la morbi-mortalité des escarres associées à des lésions de l'urètre est élevée. Une prise en charge adaptée avec dérivation urinaire et cystectomie, puis chirurgie d'escarre, permet la cicatrisation dans la majorité des cas. Un suivi neuro-urologique et un mode mictionnel adapté sont prépondérants pour prévenir ces complications.

LAURÉAT 2019

Un prix d'honneur d'un montant de 6.000€ a été décerné aux docteurs Jacques Kerdraon et Marie Juhel (Centre Mutualiste de Rééducation et de Réadaptation fonctionnelles de Kerpape, Rééducation Neurologie Adulte / Unité blessés médullaires) pour la conduite d'une étude intitulée « *Impact de l'appareillage du syndrome d'apnée du sommeil sur la diurèse du sommeil chez les patients blessés médullaires* ».

La polyurie nocturne et l'apnée obstructive du sommeil sont deux symptômes d'une extrême prévalence chez le patient blessé médullaire (BM). Si ces derniers sont bien identifiés, avec d'autres éléments du syndrome métabolique, pour intervenir dans la genèse des hyperréflexies autonomes (HRA ou réponse exagérée du système nerveux autonome à des stimuli sous lésionnels) nocturnes et d'un risque accru de complications cardiovasculaires, les liens étiopathogéniques entre ces deux symptômes pourtant bien établis dans la population non neurologique (8,9) restent mal établis dans le cadre spécifique de la lésion médullaire.

Une des raisons pressenties est l'importance d'autres mécanismes, tel que la mobilisation de décubitus des volumes extra vasculaires, nécessitant une évaluation rigoureuse respectivement de la diurèse de sommeil et de décubitus.

La pression positive continue (PPC) ou CPAP (Continuous Positive Airway Pressure : support ventilatoire permettant de maintenir une pression positive au niveau des voies aériennes pendant tout le cycle respiratoire) représente le traitement du SAOS le plus efficace.

Aucune étude n'a jusqu'à présent évalué le bénéfice d'une correction du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) par ventilation en pression positive continue (CPAP) sur la diurèse nocturne chez les patients tétraplégiques.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de soins courants chez des patients blessés médullaires les plus exposés aux risques de morbi-mortalité en lien avec le niveau lésionnel. Les bénéfices attendus de l'étude sont :

- une évaluation objective de l'impact d'une ventilation non invasive nocturne sur la correction de facteurs de morbi mortalité (hyperréflexie autonome nocturne, correction de facteurs de risque métabolique), de qualité de vie (correction de la polyurie nocturne, gestion de la vidange vésicale, limitation des drogues symptomatiques de l'inversion de diurèse);
- une meilleure compréhension de la physiopathologie de la polyurie nocturne chez le blessé médullaire;
- l'établissement de référentiels de surveillance et de prise en charge de la polyurie nocturne en centre et dans l'organisation des soins au domicile.

COMITÉ SPORT & JEUNESSE

LAURÉAT 2019

Un prix d'honneur d'un montant de 7.000 € a été décerné au Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI) pour la réalisation d'un pas de tir à l'arc.

Le projet vise à rendre accessible aux personnes en fauteuils roulants, la cour intérieure du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides, pour pouvoir organiser différentes activités sportives et, en particulier, y installer un pas de tir à l'arc à 25 mètres.

Le tir à l'arc a été pratiqué au CSINI pendant plus d'une vingtaine d'années dans la Cour de la Charbonnerie de l'Institution nationale des Invalides, avant d'être abandonné par manque d'espace.

Cette discipline rencontre un vif succès lors des différents stages organisés à l'extérieur de Paris par le CSINI et elle devrait susciter l'intérêt des pensionnaires, des hospitalisés et des adhérents du Cercle.

Par ailleurs, les épreuves de tir à l'arc des Jeux Paralympiques de 2024 auront lieu sur l'Esplanade des Invalides, ce qui encouragera cette pratique.



Tir à l'arc Handisport



Quadrix IBEX



Pour plus d'informations, flashez le qr-code
ou suivez le lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=9PrRjQDngjQ>

LAURÉAT 2019

Un prix d'encouragement d'un montant de 3.000 € a été décerné au Comité départemental Handisport du Puy-de-Dôme (CDH63) pour l'acquisition de deux quadrix.

Les montagnes d'Auvergne sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le CDH63 souhaite organiser des sorties pour que les personnes en situation de handicap puissent découvrir ou redécouvrir les joies de la nature. En famille, entre amis, à titre individuel ou en groupe, l'achat de ces deux quadrix va compléter le parc d'équipements (sorties en Cimgo, fauteuil tandem tout terrain de descente) et faire bénéficier ainsi un public plus large.

Le CDH63 se développe dans une région où la montagne est omniprésente. Mais sans matériel adapté, il est impossible de faire découvrir au public ces trésors. Grâce à ce matériel, le comité pourra organiser des sorties pour le plus grand nombre, où toutes les composantes du Handicap pourraient se retrouver.

Au rang des bénéficiaires, les personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel, sans limite d'âge, ni de handicap, avec la possibilité de réaliser des séjours à thème, des sorties pour des associations, des familles, des groupes, des entreprises.

Cette acquisition va compléter l'offre (avec un Cimgo, acquis il y a 2 ans), et permettre ainsi d'organiser des sorties en groupe (cimgo + 2 quadrix en simultané) et d'avoir une mixité également dans le handicap.

COMITÉ DE LA MÉMOIRE

LAURÉAT 2019

Un prix d'encouragement d'un montant de 4.000 € a été décerné au **comité départemental des Plus grands invalides de guerre (PGIG) de l'Hérault** pour l'organisation d'un colloque sur le thème du « *Prix humain de la Grande Guerre 1914-1918* ».

Depuis maintenant plus de quatre ans, la France est entrée dans un cycle mémoriel d'envergure nationale dans lequel de très nombreuses initiatives relatives à l'analyse des combats, à la description des poilus dans les tranchées ont été générées sans qu'aucune ne s'attache à étudier précisément « le prix humain de cette première déflagration mondiale ».

Pourtant les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisqu'on dénombrera plus de 1,4 million de français morts (10 % de la population active), 3,6 millions de blessés et 510.000 prisonniers.

Mais aussi, 1,1 million d'invalides (parmi ceux-ci 300.000 mutilés), 600.000 veuves et 760.000 orphelins.

OBJECTIFS

Les objectifs principaux sont nombreux et de natures différentes.

Parmi ceux-ci :

- approfondir les relations partenariales entre les universités et le monde combattant ;
- sensibiliser les différents publics sur les conséquences immédiates et potentielles des guerres ;
- porter un regard « bienveillant » sur les blessés de guerre, et parmi ceux-ci, sur les invalides de guerre et les victimes d'attentat ;
- suggérer la nécessité d'une prise de conscience des troubles psychiques et des syndromes post-traumatiques.

À ces chiffres, il faudra ajouter la surmortalité due aux conditions d'hygiène, aux épidémies de la grippe espagnole de 1918 et aux privations.

Ces dégâts humains colossaux, ces pertes irremplaçables accentueront les handicaps de la France par rapport aux autres pays européens et seront assurément très difficiles à surmonter.

Alors que le cycle mémoriel du centenaire s'est achevé en 2018, il convenait de le prolonger un peu pour pouvoir dresser l'effroyable bilan d'une première guerre mondiale qui, en raison de ses conséquences induites, en appellera une autre, vingt ans plus tard. Il s'agit-là d'une démarche singulièrement originale en effet, que celle qui consiste, à côté de la célébration des hauts faits d'armes qui présideront à la signature de l'armistice, à inventorier les conséquences de cette effroyable machine à broyer les corps que fut cette 1^{re} guerre qualifiée de mondiale.

LAURÉAT 2019

Un prix d'encouragement d'un montant de 4.500 € a été décerné au collègue d'État Pierre de Béranger (**Péronne**) pour un projet de création d'une exposition temporaire sur le thème des fraternités de guerre.

Les thématiques interrogeront sur la nature des fraternités de guerre, leur éventuelle pérennité en temps de paix, leur affrontement avec les liens affectifs et familiaux, leur participation à l'éclosion des nouvelles affectivités. Comment, au milieu de tant de souffrances, ont pu naître de hauts sentiments où Humanité, respect de la vie humaine et fraternisations se mêlèrent ?

Depuis sa fondation dans les années 1990, l'Historial de Péronne a contribué à inciter les enseignants, les chercheurs, les auteurs qui s'intéressent à la Grande Guerre à s'ouvrir sur une démarche où les anciens adversaires pouvaient se retrouver sur des valeurs désormais communes. Les fraternités de guerre ont été, en quelque sorte, les premiers pas vers une ouverture sinon amicale du moins compréhensive au regard des souffrances communes avec l'ennemi, l'animal, le soldat des colonies, etc.

L'exploitation de ressources locales, tant issues de l'Historial que des fonds documentaires de la bibliothèque municipale que des publications des historiens locaux, sont des éléments facilitateurs du projet.



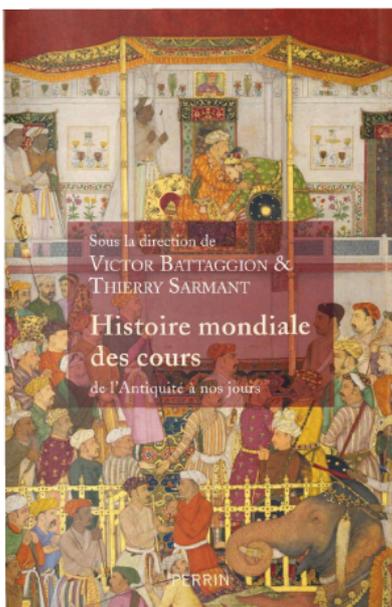
L'Historial de Péronne - Entrée du château médiéval

Pour un aperçu dynamique de l'Historial, flashez le qr-code ou suivez le lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=5fBln44oSK8>



COMITÉ DE LA MÉMOIRE (suite)



LAURÉAT 2019

Dans le cadre des quatre prix littéraires remis, chaque année, par l'**Association des écrivains combattants (AEC)**, le **Prix Jules-Michelet**, récompensant un livre d'Histoire, a été méconnu et remis, lors de la cérémonie organisée à l'École militaire, par la Fondation des plus grands invalides de guerre.

Ce prix d'encouragement, d'un **montant de 1.500 €**, fait partie du programme d'actions 2019 dans la catégorie Mémoire.

L'Association des écrivains combattants (AEC) a été fondée en 1919 et reconnue d'utilité publique en 1931.

Cette association a été créée pour honorer la mémoire des 560 écrivains morts pendant la Grande Guerre.

L'Association des écrivains combattants organise diverses manifestations, en particulier à l'Arc de triomphe (ravivage de la Flamme sacrée) et au Panthéon (lectures de textes des « 560 » par des lycéens de la France entière).

Outre la publication d'une revue trimestrielle, *L'Écrivain combattant*, elle organise tous les ans et depuis 1925, un salon du livre nommé « Après-midi du livre », manifestation placée sous le haut patronage du président de la République.

Chaque année, au printemps, elle remet des prix littéraires à l'École militaire. Ces prix, au nombre de quatre, sont désormais dotés :

- Prix Michel-Tauriac, couronnant l'ensemble d'une œuvre : 2.000 € ;
- Prix Claude-Farrère, récompensant un roman : 1.500 € ;
- Prix Étienne-de-la-Boétie, couronnant un essai : 1.500 € ;
- Prix Jules-Michelet, récompensant un livre d'Histoire : 1.500 €.

L'AEC propose aux particuliers, entreprises ou associations de mécéner l'un ou l'autre de ces quatre prix.

Histoire mondiale des cours

Placé sous la direction de Victor Battagion, rédacteur en chef adjoint du magazine *Historia*, et Thierry Sarmant, conservateur en chef du patrimoine et directeur des collections du Mobilier national, cet ouvrage collectif sans précédent raconte et fait revivre les cours les plus prestigieuses à travers le monde, de l'Égypte antique à l'Europe du XX^e siècle, et qui en livre l'histoire, les rites et usages.

Véritable voyage dans le monde prestigieux et mystérieux des anciennes cours, ce volume offre à ses lecteurs l'insigne honneur d'être reçu à la cour de Pharaon en Égypte, à celle des empereurs de Chine et du Japon, à celle du roi des rois perse – de Darius au dernier shah d'Iran –, à celles de Rome et de Byzance, de la Sublime Porte, des Grands Moghols indiens, du Vatican, de France bien sûr, mais aussi à celles d'Angleterre, d'Autriche, d'Espagne et de Russie, ou encore dans les royaumes et principautés allemandes, scandinaves et balkaniques.

Comment elles ont été constituées, comment elles ont évolué, qui les compose – famille, domesticité, dignitaires –, quel est leur écrin – Versailles, Westminster, le sérail de Constantinople, la Cité interdite de Pékin... –, quels en sont les rites et les usages – le souverain est un être sacré, devant qui la prosternation, « proskynèse » en Europe et en Asie, « kow-tow » en Chine, est de rigueur –, quels sont leurs liens ; enfin pourquoi et comment – pour la plupart – elles ont disparu : pour la première fois, les meilleurs spécialistes, réunis par Victor Battagion et Thierry Sarmant, répondent à toutes ces interrogations et brosent d'une plume alerte et érudite l'histoire de ces cours, tout à la fois instrument et manifestation du pouvoir, de l'Égypte antique à l'Europe contemporaine.

CONTACTS

André Auberger
président
Bernard Le Ferran
directeur

FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE
13, avenue de La Motte-Picquet - 75007 Paris
Tél. 01 44 11 32 70 - fondation@invalidesdeguerre.org

LES LIBÉRALITÉS

Toute personne ayant l'intention de rendre la fondation légataire de tout ou partie de ses biens, a intérêt à affecter les fonds légués à une destination précise, qui peut être choisie en fonction de sa sensibilité (aides sociales au profit des conjoints survivants, aide à l'acquisition d'appareillage et d'aides techniques, entretien des sépultures, etc.). En effet, les fonds ne sont directement utilisables selon l'intention exprimée que dans ce seul cas. À défaut d'intentions précises, les sommes recueillies sont placées sur le compte de dotation et ne permettent pas à la fondation de remplir sa mission de solidarité.

Aux camarades ou aux veuves de guerre qui auraient institué l'ex-fédération comme légataire, nous adressons les deux recommandations importantes suivantes :

- la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre n'a plus d'existence juridique, le décret du 8 décembre 2010 (*JO* du 10 décembre 2010) ayant approuvé sa dissolution. Le décret du 23 juillet 1927 portant reconnaissance de son utilité publique a été abrogé.

Dès lors, les testaments établis par nos adhérents, dans lesquels ladite fédération serait inscrite comme légataire - particulier ou universel -, ne pourront pas s'appliquer en l'état.

Si la volonté du testateur est maintenue à l'égard de la fondation, établissement reconnu d'utilité publique par le décret du 8 décembre 2010, et qui se substitue à la fédération, il convient donc de modifier les termes du testament en instituant la Fondation des plus grands invalides de guerre comme légataire.

- Par ailleurs, la Fondation des plus grands invalides de guerre, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons et legs totalement exonérés de droits de succession.

Dans la rédaction du testament, nous recommandons aux donateurs de mentionner, de manière claire et incontestable, la destination précise qu'ils souhaitent donner à leur legs. Plusieurs possibilités sont offertes :

- action sociale destinée aux veuves de guerre ;
- appareillage ;
- aides techniques ;
- action sociale destinée aux grands invalides de guerre ;
- ou tout autre choix de votre part.

Si aucune précision autre que la qualité du légataire n'est apportée dans le testament, la Fondation imputera le legs conformément au choix du conseil d'administration (affectation au fonctionnement ou au fonds de dotation).

RAPPORT FINANCIER 2019

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020. Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêt des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, la fondation recourt aux services du cabinet d'expertise comptable *Léo Jégard & Associés*. La mission est placée sous la responsabilité de Monsieur François Jégard, associé signataire, qui est assisté dans l'organisation et le suivi de sa mission par M^{mes} Anaïs Souto, directrice de mission et Clara Gourgas, collaboratrice. La sincérité et la régularité des comptes sont vérifiées par Monsieur François Jégard, commissaire aux comptes, désigné lors du conseil d'administration du 22 juin 2017 pour un mandat de six ans, qui expirera donc à l'issue du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

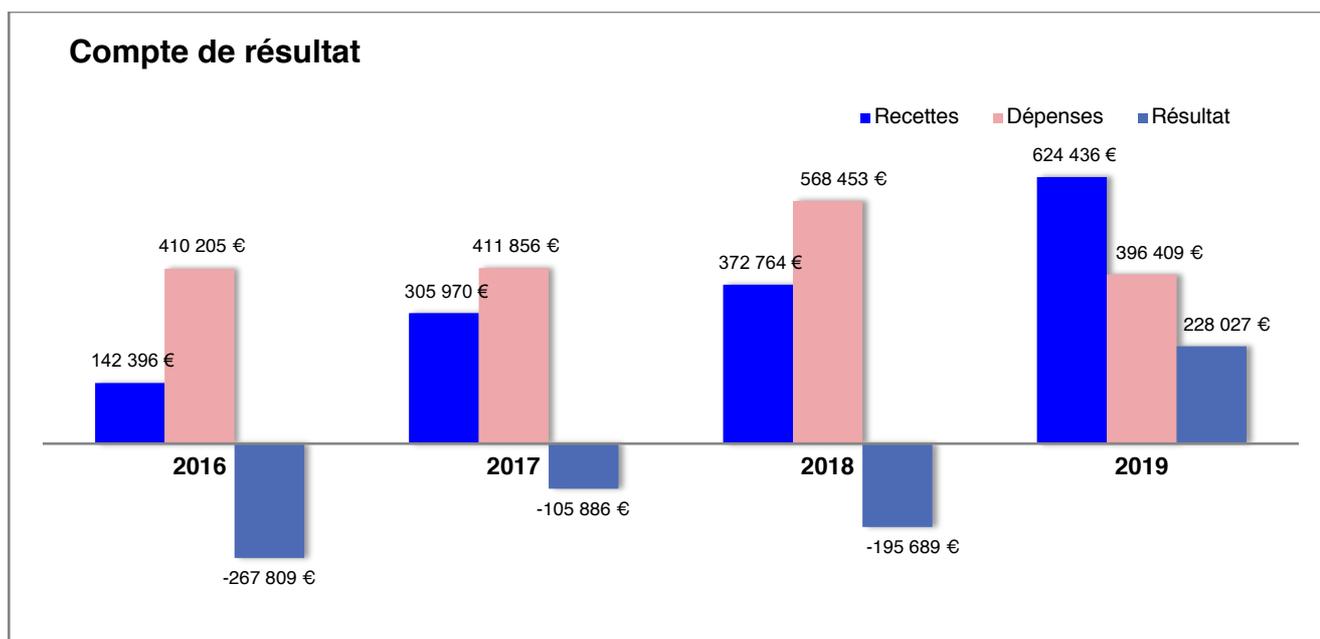
La cérémonie de remise des prix 2018–2019 s'est déroulée le mercredi 27 novembre, dans la salle des Rencontres de l'Institution nationale des Invalides. Sept prix ont été remis pour un montant global de 44.200 €.

La fondation a organisé son 4^e dîner de collecte de fonds destinés au programme d'actions le 3 avril 2019 dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris. Le bénéfice net dégagé s'élève à 21.480 € pour un nombre de participants de 70.

La fondation a accepté le legs de Madame Josette Aufrère née Prieur.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat est présenté selon les normes habituellement en vigueur dans les fondations. Pour l'exercice 2019, il laisse apparaître un bénéfice de 228.027 €.



Charges 2019 budgétées et réalisées

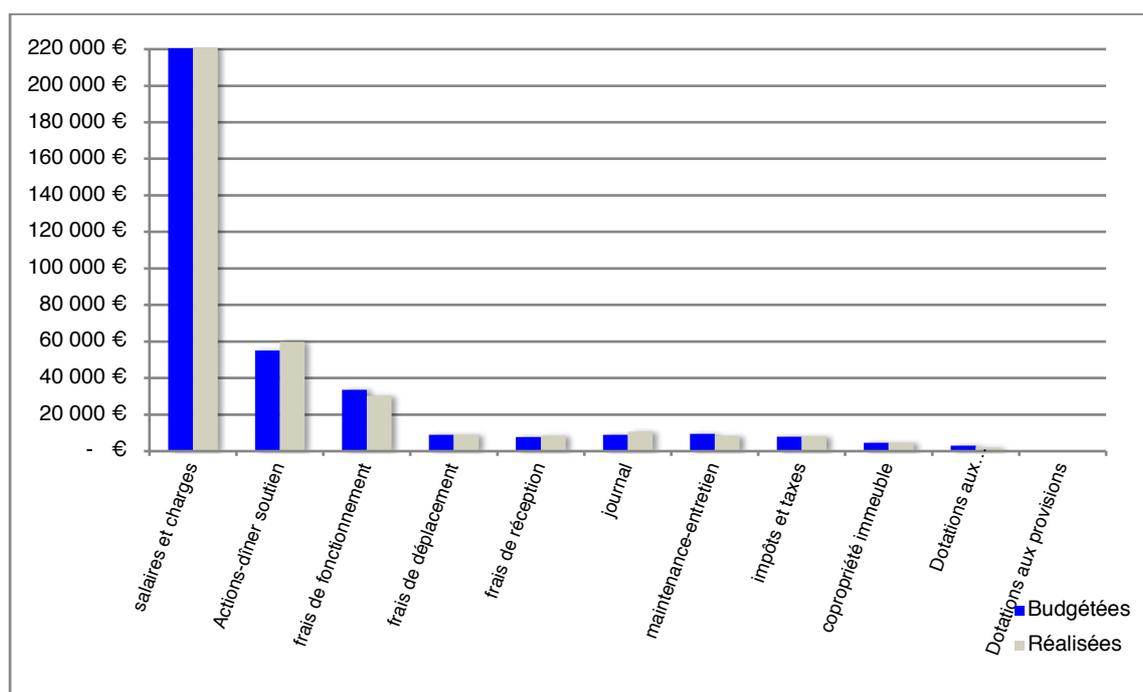


Figure 2 : compte de résultat (emplois) au 31 décembre 2019

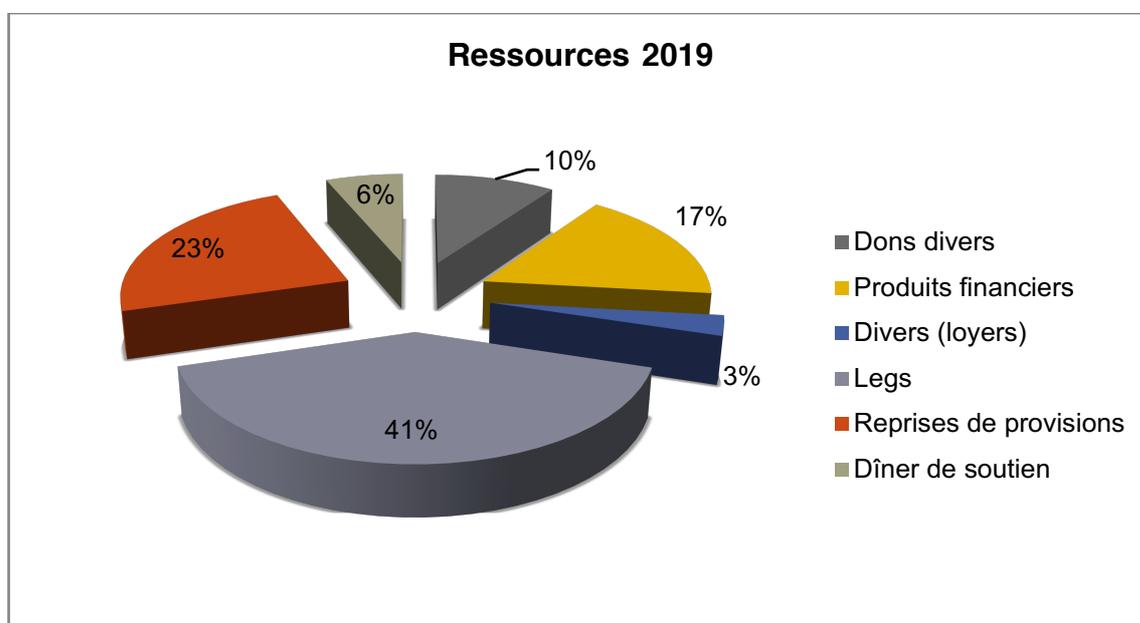
S'agissant des charges, la réalisation au 31 décembre 2019 laisse apparaître un déficit global de 36.544 €. Cet écart est dû essentiellement aux postes Legs Thuillier et Scott impossibles à budgéter.

Les postes du projet de budget sont pratiquement identiques aux postes réalisés au 31 décembre 2019.

Les écarts les plus significatifs des charges par rapport au projet de budget 2019 sont analysés à la rubrique **CHARGES – Fonctionnement**.

Le poste « frais de fonctionnement » (cf. figure 2) représente toutes les charges permanentes permettant à la fondation d'agir : EDF/GDF, fournitures bureau, locations diverses, assurance, documentations abonnements cotisations diverses, frais honoraires, relations publiques, archives *Dolce Farniente*, affranchissements, téléphone, etc.

RESSOURCES



LEGS AUFRÈRE

Lors de la signature de la clôture de succession, réalisé le 25 octobre 2019, le relevé du compte d'actif mobilier, daté du 23 octobre 2019, laissait apparaître la somme de 284.823,05 €. D'un commun accord avec le notaire, il a été décidé que la fondation percevrait 240.000 €. Cette somme a été encaissée le 29 octobre 2019, le solde servant à régler les reliquats de la succession (services généraux du bien immobilier et autres factures) dans l'attente de la clôture définitive. Au 31 décembre 2019, le solde du compte est de l'ordre de 44.000 €.

En plus d'actifs mobiliers, la succession Aufrère comprenait un bien immobilier dont le conseil d'administration a décidé la mise en vente. La mission a été confiée au cabinet notarial en charge de la succession qui a reçu un mandat exclusif de trois mois. S'appuyant sur l'expertise immobilière réalisée par le cabinet notarial, la maison a été mise en vente à 114.500 € (108.455 € net vendeur).

DONS

Le montant total des dons perçus par la fondation s'élève à 58.035 €, soit 10 % des ressources. L'essentiel de ces fonds provient de l'*Association nationale des plus grands invalides de guerre* (ANPGIG).

L'ANPGIG a octroyé à la fondation un don de 50.000 € pour sa participation aux frais de fonctionnement et de personnel pour l'année 2019. Ces fonds servent notamment à régler la prime pour mise à disposition du personnel d'un montant de 32.915 €, charges comprises.

L'association a affecté un don de 6.000 € au profit des actions du comité scientifique et médical de la fondation.

Une campagne d'appel aux dons a été réalisée dans le courant de l'année : une lettre a été adressée aux 652 adhérents de l'association pour leur rappeler que l'engagement de nouveaux projets n'est rendu possible que grâce au soutien de bienfaiteurs et les inciter à apporter leur aide sous forme de don, sans oublier les autres formes de soutien (donation, legs ou assurance-vie).

Les adhérents de l'association ont versé 855 € de dons auxquels s'ajoute une collecte globale de 1.180 € récoltée lors de la campagne d'appel.

PRODUITS FINANCIERS

Le total des produits financiers encaissé s'élève à 238.500 € répartis de la manière suivante :

- 49.275 € d'intérêts dégagés par le rachat partiel du contrat n° 0018805 (Le Conservateur) réalisé le 24 octobre 2019 (Pluvalor : 717.823,11€ et + values 6.040,37 €, Altivalor : 713.915,76 et + values 43.234,14 €). La totalité du rachat s'élève à 1.481.013,86 € ventilés de la façon suivante : 1.000.000 € destinés à la gestion sous mandat de la banque privée Société Générale, 431.738,87 € replacés au Conservateur et les + values de 49.274,51 € affectées au fonctionnement ;
- 50.104 € de dividendes sur SCPI ;
- 176 € intérêts générés par le Compte à terme soldé le 17 septembre 2019 ;
- 101 € dividendes générés par le compte à la banque privée Société Générale
- 699 € d'intérêts générés par le Compte sur Livret Associations ;
- une reprise totale de dépréciation de 138.147 € est enregistrée (72.678 € pour les immobilisations financières et 65.469 € pour les valeurs mobilières de placement).

DÎNER DE SOUTIEN

Le 4^e dîner de collecte de fonds a été organisé le 3 avril 2019 dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris. 70 convives ont assisté à l'événement. Le bénéfice net de cette opération s'élève à 21.475 € (pour mémoire : 2013 = 11.000 € ; 2015 = 31.190 € ; 2017 = 36.572 €) ;

DIVERS

Depuis 1993, l'Union nationale de l'arme blindée cavalerie char (UNABCC) occupe un bureau de permanence au siège de la fondation. Cette association nous adresse un soutien au titre de sa contribution aux charges de fonctionnement liées à cette occupation. Pour 2019, l'UNABCC a versé un montant de 3.000 €.

Au titre de l'année 2019, l'Association des écrivains combattants a versé :

- 12.000 € de loyer pour la location d'un grand bureau ;
- 1.000 € pour l'utilisation de la salle de réunion ;
- et 537,50 € au titre de la participation aux charges EDF-GDF fixée à 10 % de la consommation globale.

L'ANPGIG prend à sa charge 34 % des frais de fournitures de bureau/produits d'entretien supportés par la fondation, à savoir 1.100 € (résolution n° 2 du conseil d'administration ANPGIG du 13 novembre 2018).

SUBVENTIONS

Au même titre que les acteurs économiques classiques, les fondations et associations subissent de manière sensible le ralentissement économique général. Les financements publics distribués sous forme de subventions sont en baisse constante, en particulier de la part de l'État.

Aucune demande n'a été déposée cette année.

CHARGES

Le total des charges de la fondation représente un coût global de 390.409 €, en augmentation de 30.544 € par rapport au projet de budget 2019.

L'exercice 2019 se solde par un résultat positif de 228.027 €.

FONCTIONNEMENT

Les écarts les plus significatifs des charges de fonctionnement par rapport au projet de budget 2019 sont :

- Fournitures bureau : - 1.289 € (peu de charges / remplacement d'un extincteur) ;
- Entretien - réparation : - 2.109 € (travaux imprévus de remise en état sur les chaudières) ;
- Publicité : - 3.080 € (provisions pour création du site internet supérieures au prévisionnel) ;
- « *Le Grand Invalides* » : + 1.658 € (surcoût imprimeur)
- Réception : + 1.075 € (conseil d'administration décentralisé à la Résidence internationale de Paris, départ imprévu de M^{me} Peaucelle-Delelis, membre du conseil d'administration) ;
- Programme d'actions : + 4.200 €.

ACTION SOCIALE

Par suite d'une décision du conseil d'administration de la fondation du 26 mars 2013, l'association gère l'action sociale à destination des adhérents.

Donation Thuillier - Ce fonds est géré par une commission composée de trois membres du conseil d'administration de l'ANPGIG (M^{me} Algrain, MM. Le Ferran et Legrand). Il permet d'attribuer des aides financières aux conjoints survivants ayant des difficultés financières et qui en font la demande. En 2019, aucune aide n'a été enregistrée.

Le conseil d'administration de l'ANPGIG du 25 mars 2014 a décidé que les secours au décès, attribué à chaque conjoint survivant après le décès d'un adhérent marié, seraient imputés systématiquement et exclusivement sur le compte *Thuillier* à compter du 1^{er} janvier 2014, cette décision ne trahissant en rien l'esprit du donateur.

En 2019, l'ANPGIG a versé 25 secours au décès à 1.000 € soit 25.000 €. Le solde du compte au 31 décembre 2019 est de 164.147,13 €.

Pour mémoire, à sa création, le montant de cette allocation avait été indexé sur la valeur du point de pension militaire d'invalidité en vigueur à hauteur de 50 fois. Le conseil d'administration du 26 juin 2018 a décidé que ce secours ne serait plus corrélé au point de pension militaire d'invalidité, et l'a portée au montant forfaitaire de 1.000 €.

Legs Scott - Ce fonds est géré par l'ANPGIG, mais détenu sur un compte de la Fondation. Au cours de l'exercice 2019, la commission d'attribution de ce legs, composée de M^{me} Algrain, MM. Le Ferran et Legrand, a attribué deux aides matérielles pour un montant de 2.000 €. Le solde du compte au 31 décembre 2019 est de 64.750,33 €.

Ce legs sert à participer à l'acquisition de matériels (orthèses, prothèses) ou à l'aménagement de véhicules ou de sanitaires. L'aide est plafonnée à 1.000 €. Elle est renouvelable tous les deux ans pour les aides techniques et l'appareillage, et tous les cinq ans pour les équipements automobiles.

L'ensemble des actions sociales est administré par l'association, mais les allocations sont versées par la fondation qui détient l'intégralité des fonds.

PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions 2019 a retenu huit prix pour un montant global de 44.200 €. La cérémonie de remise, placée sous le patronage de M^{me} Geneviève Darrieussecq, s'est déroulée le mercredi 27 novembre, dans la salle des rencontres de l'Institution nationale des Invalides. L'organisation de cette réception a représenté une dépense de 2.921 € TTC (traiteur Cocktails & Communication).

Les lauréats sont les suivants :

→ **Comité Scientifique et Médical :**

- Le docteur Véronique Phé (Md et PhD – Hôpital de la Pitié-Salpêtrière) a reçu un prix de 10.000 €, pour l'élaboration de recommandations pour la prise en charge urologique des escarres sacrées compliquées de fistules uréthro-périnéales des patients blessés médullaires : un travail du Groupe d'étude de neuro-urologie de langue française (GENULF) et du Comité de neuro-urologie de l'Association française d'urologie (AFU).
- Le docteur Jacques Kerdraon (Centre mutualiste de rééducation et de réadaptation fonctionnelles de Kerpape) a reçu un prix de 6.000 € financé par l'ANPGIG, pour l'impact de l'appareillage du syndrome d'apnée du sommeil sur la diurèse du sommeil chez les patients blessés médullaires (SASMED).

→ **Comité Handicap et Accessibilité :**

- La société Raoul Parienti Holding a reçu un prix de 8.200 € destiné à couvrir en partie les frais de réalisation d'un film promotionnel sur la plateforme d'accessibilité Easy-Access en cours de développement.

→ **Comité Sport et Jeunesse :**

- Le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides a reçu un prix de 7.000 € pour la réalisation d'un pas de tir à l'arc dans l'enceinte des Invalides.
- Le comité départemental Handisport du Puy-de-Dôme a reçu un prix de 3.000 € pour l'acquisition d'un fauteuil tout-terrain électrique *Quadrix*.

→ **Comité Devoir de Mémoire :**

- Le comité régional des PGIG de l'Hérault a reçu un prix de 4.000 € pour la réalisation d'un colloque sur le thème du prix humain de la Grande Guerre 1914/1918.
- L'Association des écrivains combattants a reçu un prix de 1.500 € pour le prix littéraire Jules Michelet, récompensant un livre d'histoire.
- Le Collège Pierre de Béranger – 80200 Péronne a reçu un prix de 4.500 € pour la réalisation d'une exposition temporaire et itinérante intitulée « Au-delà des tranchées et des frontières : penser, rêver, oser toutes les fraternités ».

Pour assainir la gestion financière, le conseil d'administration du 29 novembre 2018 a décidé de ne plus reporter les crédits non consommés par les comités d'action d'une année sur l'autre. Le poste *Activités du programme d'actions* a été inscrit au projet de budget 2020 pour un montant de 40.000 € annuels, soit 10.000 € par comité d'action.

PLACEMENTS

Au cours de l'année 2019, nous avons poursuivi notre politique de diversification du portefeuille dans la perspective de :

- Trouver des solutions financières permettant de générer des revenus ;
- Financer les besoins structurels (charges de fonctionnement) et les projets d'avenir (comités d'action) ;
- Garantir la sécurité des fonds de la fondation.

Neuflize OBC

- À notre demande, Neuflize nous a versé 13.760,17 € au titre des dividendes des SCPI intégrées au contrat de capitalisation HOCHÉ PATRIMOINE ÉVOLUTION ouvert en 2014, et déposées sur un compte MONÉVIE.

Rachat dans le portefeuille Le Conservateur :

La mise en application de la résolution n° 123 adoptée par le conseil d'administration du 27 juin 2019 a conduit :

- au rachat total des produits PLUVALOR C et ALTIVALOR C souscrits en décembre 2015 et février 2018 (contrat n° 0018805).
- PLUVALOR : 717.823,11 € (+ value 6.040,37 €)
- ALTIVALOR : 713.915,76 € (+ value 43.234,14 €)

La totalité du rachat s'élève à 1.481.013,86 € ventilés de la manière suivante :

- 1.000.000 € destinés à la gestion sous mandat de la banque privée Société générale ;
- 49.274,51 € représentant le montant des plus-values réalisées affectées au budget de fonctionnement ;
- le solde de 431.738,87 € sera remplacé au Conservateur.

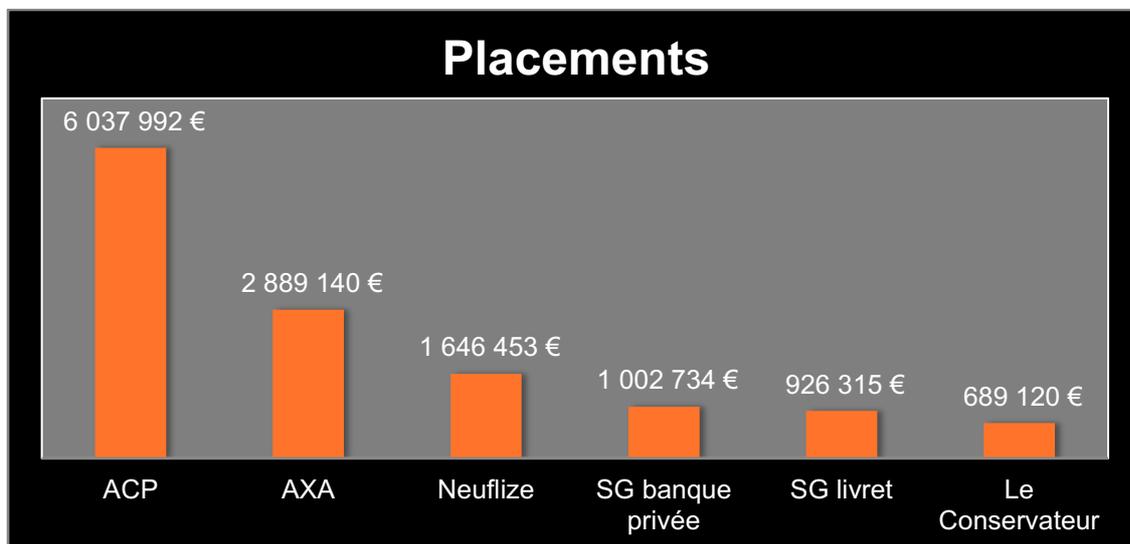
Société générale

- Le 17 octobre, la Société générale a procédé au remboursement du placement EMTN pour un montant de 300.000 €. Le placement d'une durée de 5 ans était arrivé à l'échéance. Le remboursement correspond au montant initial. Cette somme a été placée sur le livret association (taux de 0,35%).
- Le 17 septembre, le compte à terme Trésor+ a été soldé.

Société générale banque privée

- Le 19 novembre ouverture du compte à la banque privée en gestion sous mandat avec profil équilibré d'un million d'euros. Les fonds proviennent du rachat de produits détenus auprès du Conservateur.

Notre portefeuille de valeurs mobilières de placement a une valeur globale estimée au 31 décembre 2019 à 13.191.754 €. Il est réparti de la manière suivante :



Les taux de rendement annuel global par prestataires financiers pour l'ensemble de l'année 2019 sont compris entre :

- *Action Conseil Patrimoine* (mix fonds €, unités de compte et SCPI) : 10,51 %.
- *AXA* (contrat de capitalisation en € et unités de compte) : 8,32 %.
- *Neuflyze* (contrat de capitalisation en €) : 1,21 %.
- *Société générale banque privée* : ouverture du compte le 21 novembre 2019.
- *Société générale livret association* : 0,35 %.

- *Le Conservateur* (OPCVM en €) : 9,22 %.

Les rendements en 2019 se traduisent au niveau du portefeuille par une augmentation globale de 7,80 % par rapport à l'année 2018 (13.191.754 € contre 12.236.708 €).

À l'issue des différents mouvements au sein du portefeuille, la répartition avoirs/supports est la suivante :

- Fonds en euros : 31,48 % (capital garanti) ;
- Unités de compte : 45,78 % (risques divers) ;
- SCPI : 12,52 % (capital non garanti) ;
- Livret/cpte gestion : 10,22 % (capital garanti).

ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est en augmentation de 199.734 € par rapport au 31 décembre 2018.

La réorientation d'un placement du Conservateur nous a permis d'enregistrer des plus-values pour un montant de 49.275 €.

La trésorerie (hors VMP) est en augmentation de 1.349.903 €. Différents comptes-titres vont être abondés par la Société générale banque privée à hauteur de 420.000 €, Le Conservateur à hauteur de 430.000 € et ACP à hauteur de 300.000 €. De plus, les fonds associatifs ont augmenté de 228.027€.

Les dettes ont diminué de 1.293 €. Les dettes constatées sont des dettes à court terme et n'appellent aucune remarque particulière. L'endettement à moyen et long terme est inexistant.

RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE

Une convention entre la fondation et l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG) a été signée le 9 juillet 2014. Cet accord vise à réglementer la mise à disposition des locaux, des équipements, des matériels et du personnel de la fondation au profit de l'association. Il a aussi pour objet de fixer les modalités financières d'accompagnement de la fondation par l'association.

Au cours de l'année 2019, l'association a effectué trois versements au profit de la fondation :

- 50.000 € pour sa participation aux frais de fonctionnement et de personnel ;
- 6.000 € affectés au programme d'actions ;
- 5.000 € pour la réservation d'une table au dîner de collecte 2019.

Ces transferts de fonds ont été actés par les deux conseils d'administration.

BILAN 2019 SIMPLIFIÉ

ACTIF	2019	PASSIF	2019
Immobilisations incorporelles	111 €	Fonds propres sans droit de reprise	14 297 584 €
Immobilisations corporelles	2 202 381 €	Report à nouveau	-854 133 €
Immobilisations financières	7 032 230 €	Résultat de l'exercice	228 027 €
		FONDS ASSOCIATIFS	13 671 478 €
ACTIF IMMOBILISE	9 234 722 €	PROVISIONS ET FONDS DEDIES	234 897 €
Stocks			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances	6 738 €		
Valeurs mobilières de placement	3 334 506 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 563 €
Disponibilités	1 377 822 €	Dettes fiscales et sociales	37 277 €
Charges constatées d'avance	1 409 €	Autres dettes	1 982 €
ACTIF CIRCULANT	4 720 475 €	DETTES	48 822 €
TOTAL GENERAL	13 955 197 €	TOTAL GENERAL	13 955 197 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2019 SIMPLIFIÉ

CHARGES	2019	PRODUITS	2019
Charges exploitations	390 238 €	Produits d'exploitations	352 773 €
<i>Dont dotations aux provisions</i>			
Charges financières		Produits financiers	238 500 €
Charges exceptionnelles	171 €	Produits exceptionnels	163 €
TOTAL CHARGES	390 409 €	TOTAL PRODUITS	591 436 €
Engagement à réaliser sur ressources affectées	6 000 €	Report ressources non utilisées des exercices antérieurs	33 000 €
Résultat bénéfice	228 027 €	Résultat perte	€
TOTAL GENERAL	624 436 €	TOTAL GENERAL	624 436 €

CONCLUSION

Le conseil d'administration, conseillé par le comité financier, veille à gérer la structure avec prudence tout en s'attachant à développer une activité opérationnelle significative.

La réorientation du portefeuille vise à diversifier les placements dans le but d'obtenir un meilleur rendement global tout en respectant les principes de préservation de la dotation.

Une gestion interne dynamique et pilotée permet de dégager des plus-values dès que les circonstances le permettent. Les placements à échéance sont liquidés au terme.

Depuis 2011, année de création de la fondation, la perte cumulée après neuf exercices comptables est de 626.106 €.

CONTACTS

André Auberge
Président - 02 47 28 74 98

Bernard Le Ferran
Directeur - fondation@invalidesdeguerre.org

Hélène Boulaye
Comptable - comptapgig@wanadoo.fr

Fondation des plus grands invalides de guerre
13, avenue de La Motte-Picquet
75007 Paris

Tél. : 01 44 11 32 70

www.invalidesdeguerre.org

